



## Commission des dynamiques territoriales

### 2132 - Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS

#### Soutien à l'artisanat : Conventionnement SIAGI

#### Rapport n° CP/2015/219

#### Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental le soutien à l'artisanat au titre du partenariat avec la SIAGI.

#### **Partenariat SIAGI**

Le Conseil Général s'est engagé, lors de sa réunion du 16 juin 2003, dans un partenariat avec la SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissement) visant à faciliter l'accès des TPE-PME bas-rhinoises aux concours financiers dont elles ont besoin aux différents stades de leur développement. Ce partenariat porte sur trois dispositifs complémentaires : une prise en charge partielle du coût de la garantie bancaire (garantie pro) , une prise en charge partielle du coût de l'allègement de l'étendue des sûretés personnelles qui pourraient être exigées par l'établissement bancaire prêteur (garantie care) ainsi qu'une prise en charge partielle du coût d'un diagnostic économique visant à prévenir les difficultés éventuelles de l'entreprise (SIAGNOSTIC).

Sont éligibles à ces dispositifs l'ensemble des TPE-PME de moins de 50 salariés exerçant ou s'installant dans le Bas-Rhin, à l'exclusion des entreprises agricoles, des activités d'intermédiation financière, des activités de promotion et de location immobilières, et qui s'engagent dans un programme de création, d'installation ou transmission d'entreprises, ou dans un programme d'investissement de développement. Un montant de 48.969 € est affecté en 2015 au partenariat avec la SIAGI. Le tableau en annexe récapitule les demandes pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

C'est dans ce cadre que sont soumis à l'appréciation de la commission les 12 dossiers présentés par la SIAGI pour un engagement total de **13.835 €**, soit 50% du coût des commissions et frais de garanties bancaires accordés. La Commission des Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable concernant ces dossiers.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur l'enveloppe dont la situation est donnée ci-dessous :

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 17594                          | 65-6574-91      | 48 969,00 €                                      | 48 969,00 €                       | 13 835,00 €      |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention globale d'un montant de 13.835 € au titre du partenariat établi avec la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissement (SIAGI) concernant la prise en charge partielle par le Département du coût des commissions et frais des garanties bancaires accordées à*

*12 entreprises artisanales pour le 4ème trimestre 2014 conformément à l'annexe jointe à la présente délibération. Dans le cadre de ce partenariat, la SIAGI est chargée de verser le montant correspondant à chacun des bénéficiaires.*

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY